

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2020/25-CPL
Janvier 2020

AUX : Points de contact du Codex
Organisations internationales intéressées

DU : Secrétariat, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires,
Commission du Codex Alimentarius
Viale delle Terme di Caracalla,
00153 Rome, Italie

OBJET **Demande d'observations : Analyse des réponses à la lettre circulaire CL 2019/92-CPL :
calibrage des graines dans la Norme pour le quinoa**

DATE LIMITE 15 mars 2020

OBSERVATIONS :

Point de contact du Codex des États-Unis
d'Amérique
Bureau du Codex des États-Unis d'Amérique
Trade and Foreign Agricultural Affairs
U.S. Department of Agriculture
Courriel : USSEC-
CCCPL@osec.usda.gov
Avec copie à : Marie.Maratos@usda.gov ;
Henry.Kim@fda.hhs.gov

À : Avec copie à :

Secrétariat
Commission du Codex
Alimentarius
Programme mixte FAO/OMS sur
les normes alimentaires
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie
Courriel : codex@fao.org

GÉNÉRALITÉS

1. La quarante-deuxième session de la Commission du Codex Alimentarius est convenue¹ :
 - i. d'adopter les dispositions sur la teneur en eau et de supprimer la phrase « Les gouvernements acceptant la norme sont priés d'indiquer et de justifier les critères applicables dans leur pays » de la note explicative ; et
 - ii. de renvoyer la section sur la taille des grains à l'étape 6 en vue de son examen plus approfondi par le Comité, qui mènerait ses travaux par correspondance.
2. La quarante-deuxième session de la Commission du Codex Alimentarius a également noté que² :
 - i. la norme pour le quinoa serait publiée accompagnée d'une note indiquant que la section relative à la taille des graines devait être élaborée³ ; et
 - ii. S aucun consensus n'était trouvé lors de sa prochaine session, la section sur la taille des graines serait supprimée.
3. En septembre 2019, le secrétariat du Codex a envoyé la lettre circulaire CL 2019/92-CPL pour appel à observations à l'étape 6 sur la Section 3.2.7 : Calibrage pour la Norme pour le quinoa.

DEMANDE D'OBSERVATIONS

4. Les membres et observateurs du Codex sont invités à envoyer leurs observations sur la proposition de la présidence du CCCPL au sujet de la section 3.2.7 Calibrage des graines dans la Norme pour le quinoa (Annexe 2) sur la base de l'analyse des observations reçues (Annexe 1).

¹ [REP19/CAC](#), par. 44

² [REP19/CAC](#), par. 45

³ La Norme pour le quinoa (CXS 333-2019) est disponible sur le site Internet du Codex.

ANALYSE DES RÉPONSES À LA CL 2019/92-CPL

1. Des observations¹ de 6 pays membres, détaillées ci-dessous, ont été reçues en réponse à la CL 2019/92-CPL.

3.2.7 Calibrage

2. Quatre pays membres (Canada, Pérou, Thaïlande, États-Unis d'Amérique) ont envoyés des observations se déclarant favorables à la suppression des dispositions relatives à la section 3.2.7 Calibrage dans la Norme pour le quinoa.

3. Une observation (Bolivie) soutenait le maintien des dispositions relatives à la section 3.2.7 Calibrage dans la Norme pour le quinoa.

4. Le Costa Rica a déclaré n'avoir aucune observation pour l'instant.

Proposition de la Présidence du CCCPL

5. À la lumière des observations reçues en réponse à la CL 2019/92-CPL, la présidence du CCCPL propose de supprimer la section 3.2.7 Calibrage de la Norme pour le quinoa.

¹ Les observations sont disponibles [ici](#).

PROJET DE SECTION 3.2.7 CALIBRAGE DANS LA NORME POUR LE QUINOA**(À l'étape 8)****3.2.7 Calibrage**

Taille de la graine	Fourchette (mm)
Extra-gros	Plus de 2,0 mm
Gros	Plus de 1,7 à 2,0 mm
Moyen	De 1,4 à 1,7 mm
Petit	Moins de 1,4 mm